

Ajout du conjoint collaborateur

Attention : l'ajout du conjoint n'est possible que **pour les personnes mariées ou pacsées**.

Liste des pièces à fournir :

Pour l'entreprise

- 1 extrait k-bis de moins de 3 mois de préférence
- 2 copies recto verso de la pièce d'identité ou du passeport ou 2 extraits d'acte de naissance en original de moins de 3 mois avec filiation du conjoint collaborateur

Coût de la formalité

► Règlement des frais de greffe par chèque : 58.76 €

Pour les envois par courrier :

Joindre - [l'imprimé 11678*01](#) (imprimé P2) dûment complété

Cet imprimé est téléchargeable à partir du site <http://reseau.cfe.inpi.fr>